



Le 31 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le réseau des rivières labellisées prend naissance dans l'Ain !
Deux nouvelles Rivières Sauvages avec la Dorches et la Vézéronce.**



La Dorches (à gauche) et la Vézéronce (à droite), photos de François Letourmy

Après la première labellisation tant attendue de la Valserine en 2014, **deux nouveaux cours d'eau font naître le réseau des « Rivières Sauvages » en 2016, la Dorches et la Vézéronce.**

Le Département de l'Ain est le Département pilote en terme d'engagement pour la labellisation des « rivières sauvages » de France. Depuis plusieurs années, un travail exhaustif de recensement des rivières éligibles au label « site rivières sauvages » a été réalisé. Après la Valserine en 2014, la Dorches et la Vézéronce, deux splendides affluents rive droite du fleuve Rhône dans la Michaille (espace naturel sur le versant oriental du plateau de Retord), **viennent d'obtenir le label en 2016.**

Le Département de l'Ain confirme donc sa place de leader dans la labellisation des Rivières Sauvages.

ERN France-Rivières Sauvages travaille en partenariat étroit avec le Département de l'Ain depuis le début de la création du programme « Rivières Sauvages ». Des « contrats de rivières sauvages » de 4 années (2016-2019) ont été élaborés et validés avec les acteurs locaux sur chacun de ces bassins versants. Ils permettent d'assurer la mise en œuvre des programmes d'actions ambitieux. Ces derniers visent à **améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau, développer la**

connaissance scientifique, communiquer sur ces richesses naturelles et favoriser l'appropriation locale pour les générations futures.

L'association ERN France-Rivières Sauvages est désormais le gestionnaire de la Dorches et de la Vézéronce. Elle est chargée de mettre en œuvre et de coordonner les actions à mener sur ces deux bassins versants avec le soutien technique et financier le Département, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, ainsi que les Communes de Surjoux, d'Injoux-Génissiat, Lhopital, Chanay, et Corbonod.

Ainsi, à l'horizon 2018, le Département de l'Ain ambitionne d'obtenir le label « site rivières sauvages » sur trois nouveaux cours d'eau : la Semine (affluent de la Valserine), la Pernaz (affluent du Rhône), l'Arvière (affluent du Séran), qui présentent toutes des qualités remarquables mais qui nécessitent un programme de restauration et de conservation pour répondre à tous les critères du label.

Le Président du Département de l'Ain et Député, Damien ABAD, la Vice-présidente Véronique BAUDE et le Président d'ERN France, Roberto EPPLÉ, ont le plaisir d'inviter l'ensemble des partenaires à l'évènement de labellisation de la Dorches et de la Vézéronce, qui aura lieu **sur le site de la cascade du pain de Sucre à Surjoux, le 23 septembre 2016 à 16H.**

Ce moment convivial sera aussi l'occasion de découvrir ce site remarquable et d'assister aux premières images du film tourné sur les rivières sauvages de l'Ain.

« A travers sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département de l'Ain souhaite préserver et faire connaître les rivières d'exception du territoire, c'est pourquoi la Dorches et la Vézéronce constituent depuis juillet 2015 des espaces naturels sensibles (ENS) départementaux. Leur labellisation Rivières sauvages vient renforcer le caractère unique de ces deux joyaux paysagers, réels atouts touristiques de l'Ain, que le Département entend valoriser ».

**Véronique BAUDE
Vice-Présidente du Département de l'Ain
chargée du tourisme et du développement durable**

Contacts presse :

- Mélanie Taquet, Animatrice du programme Rivières Sauvages, 06.16.68.60.79

- Alexandre Bacher, Chef du service Espaces naturels Sensibles, Conseil Départemental de l'Ain, 04.37.62.18.07

www.rivieres-sauvages.fr